
Animateur du mercredi accueil de loisirs 3/11 ans (h/f)

Territoire d'articulation entre la plaine de la Bièvre et la région urbaine grenobloise, Bièvre Est bénéficie d'un environnement favorable à la croisée des espaces ruraux et urbains. Comme 1/4 des territoires français, il se caractérise par un développement multipolaire organisé sans ville centre mais à partir de la mobilité de ses habitants. Un territoire dynamique, au cadre de vie préservé et maître de son destin. La communauté de communes de Bièvre Est est un territoire aux enjeux multiples : urbanisme, développement économique, mobilités, transition énergétique et écologique, services à la population, cadre de vie ...



L'intercommunalité (115 agents permanents) construite autour de 14 communes (Apprieu, Beaucroissant, Bévenais, Bizonnes, Burcin, Chabons, Colombe, Eydoche, Flachères, Izeaux, Le Grand-Lemps, Oyeu, Renage, Saint-Didier-de-Bizonnes) connaît une croissance démographique importante et un fort essor économique qui se traduisent par de nombreux projets.

LE POSTE

Placé(e) sous la responsabilité de l'Animateur responsable du centre d'accueil de loisirs (Bévenais, Apprieu ou Châbons) vous encadrerez des enfants entre 3 et 11 ans tous les mercredis de l'année scolaire 2021. Possibilité de générer un contrat plus court.

Profil recherché :

- Savoir proposer et animer des activités en lien avec le projet pédagogique et en fonction des tranches d'âges des enfants,
- Connaissance des spécificités, des besoins des enfants,
- Sens du travail en équipe,
- Autonomie et initiatives,
- Connaissance des réglementations relatives à un accueil de Loisirs,
- Savoir accueillir, informer les familles.

Vous êtes disponible, motivé(e) avec des idées de projets. Vous possédez :

- BAFA complet ou stagiaire BAFA ou CAP petite enfance.
- Permis B apprécié.

Rémunération : de 50 à 75€ bruts la journée en fonction du niveau de qualification.

POUR PROPOSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de motivation + Curriculum Vitae à adresser en format PDF à : contact@cc-bievre-est.fr en indiquant la référence du poste.